

Pour la fête des mères ORGANISE UNE MARCHÉ SUR LE M DE MARIE !

TOUTES LES INFOS :

- DANS LES FICHES SUIVANTES
- SUR LE SITE [MDEMARIE.FR](https://mdemarie.fr) DANS L'ONGLET "ORGANISER UN PÈLERINAGE"



1- LE RESPONSABLE D'ÉTAPE

Tu souhaites organiser un pèlerinage sur une étape du M en groupe ? Te voilà responsable d'étape ! Missions :

- 1- Créer un groupe d'organisation : quelques personnes peuvent accepter de te prêter main-forte auxquelles tu donneras quelques tâches précises (détaillées dans les fiches suivantes).
- 2- Répartir les différents rôles : responsable de l'itinéraire, responsable sécurité, responsable communication, responsable animation spirituelle.
- 3- Construire ensemble le déroulé du pèlerinage : le lieu précis et l'horaire de départ, le lieu précis d'arrivée, le mode de déplacement (marche, vélo, etc ...)
- 4- Suivre l'avancée des différents missions et aider les responsables si besoin.
- 5- S'occuper des éventuelles déclarations à la mairie et à la préfecture si besoin (voir étape 3).

Petit + : il est fortement conseillé de trouver une statue de Marie ainsi qu'un système pour la porter pendant la marche.



2- CHOISIR L'ITINÉRAIRE

Missions du responsable d'itinéraire :

1- Se rendre sur le site mdemarie.fr pour retrouver la **carte du M** et déterminer les points de départ et d'arrivée.

2- Construire l'itinéraire grâce à sa connaissance du terrain, ou des sites comme Géoportail ou Komoot.

Les routes nationales sont à proscrire, il faut privilégier les chemins de randonnée ou route peu passantes.

3- Guider le groupe pendant la marche

3- DÉCLARATION LÉGALE

Une marche publique est soumise à déclaration **si elle regroupe plus de 100 participants**. Si le groupe comporte moins de 100 participants, rien à déclarer.

Il est possible de se scinder en groupes plus petits et éviter une déclaration.

Déclaration :

- si l'itinéraire se déroule sur une seule commune, il faut déclarer l'évènement auprès du maire
- si il se déroule sur plusieurs communes, il faut le déclarer auprès du préfet.

Le dossier de déclaration doit contenir :

- 1- Les nom, adresse postale et électronique et coordonnées de l'organisateur et, le cas échéant, du coordonnateur chargé de la sécurité
- 2- L'intitulé de la manifestation, la date, le lieu et les horaires auxquels elle se déroule
- 3- La discipline sportive concernée (marche, vélo, etc.), le programme et l'organisation générale

3- DÉCLARATION LÉGALE

4- Un itinéraire détaillé : liste de des voies empruntées, points de rassemblement et plage horaire de passage estimée

5- Le nombre maximal de participants de la manifestation et le nombre de véhicules d'accompagnement.

6- Les dispositions assurant la sécurité

7- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation. A défaut, une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation.

4- COMMUNICATION

Missions du responsable communication :

1- Prendre contact avec la paroisse afin qu'elle communique sur l'évènement : sur son site internet, par des annonces en fin de messe ou dans son planning paroissial.

2- Prendre contact avec les communautés religieuses proches de l'itinéraire pour les inviter.

3- Communiquer sur ses réseaux (famille, amis, whatsapp, réseaux sociaux) pour inviter à rejoindre la marche.

4- Si possible : demander une affiche au M de Marie à imprimer et placer dans les églises du coin.

Contact : astrid@mdemarie.fr

5-Possibilité non-essentielle : prendre contact avec le diocèse pour qu'il communique sur l'évènement sur son site internet.

Bonus évangélisation : Prendre contact avec les associations de marche du département pour les inviter, inviter ses amis non-croyants, etc.



5- ANIMATION SPIRITUELLE

Missions du responsable spirituel :

- 1- Inviter un prêtre à marcher avec vous ou à être présent en début ou en fin du pèlerinage.
- 2- Prévoir un temps de prière en début ou fin de pèlerinage, voire une messe, si possible dans une église.
- 3- Proposer pendant la marche différents temps : silence, prière, chants, lectures bibliques ou autres textes, marche seul, chapelet, enseignement court sur la Vierge Marie.
- 4- Lancer ou demander à quelqu'un de lancer régulièrement des chants, grâce aux carnets de chants de la paroisse par exemple.

Bonus évangélisation : Prévoir une équipe de 2 personnes minimum qui vont à la rencontre des passants pour parler du pèlerinage.

Un guide d'évangélisation est disponible sur le site mdemarie.fr, dans *partir en pèlerinage / devenir pèlerin-missionnaire*.



6- RESPONSABLE SÉCURITÉ

Missions du responsable sécurité :

1- En fonction du nombre de pèlerins attendus, prévoir un responsable en gilet jaune à l'avant et à l'arrière, quelques gilets jaunes supplémentaires si on est nombreux et une voiture-balai.

2- Le responsable doit prévoir une trousse pour assurer les premiers secours et un moyen de communication (téléphone chargé).

3- Règlementation en vigueur pour des déplacements de marcheurs en groupe :

Désigner un animateur qui prendra la tête tout au long de la randonnée et un serre-file pour sécuriser l'arrière du groupe. Le rôle de l'animateur et du serre-file :

- sécuriser la randonnée
- faire emprunter les trottoirs et les accotements praticables, quel que soit le côté de la route

6- RESPONSABLE SÉCURITÉ

- indiquer le côté de la chaussée qui doit être emprunté : l'ensemble du groupe doit cheminer du même côté
- Si le groupe est important, scinder en groupes de 20m de long maximum, distants de 50 mètres les uns des autres
- signaler aux véhicules en approche la présence d'un groupe
- avertir le groupe de l'arrivée de ces véhicules, veiller à ce que les véhicules puissent remonter ou croiser le groupe en sécurité
- faire emprunter les passages prévus pour les piétons s'ils sont situés à moins de 50 m
- sécuriser les traversées de routes en l'absence de passage, de la manière suivante :
 - attendre le regroupement des randonneurs
 - faire traverser la chaussée à l'ensemble du groupe, perpendiculairement à son axe
 - l'animateur et le serre-file se placeront respectivement en amont et en aval pour sécuriser la traversée.

BON PÈLERINAGE !

Pour plus d'informations, contactez-nous à
astrid@mdemarie.fr

